

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 11/12/2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Élise BOUQUET, Madame Laure LAMETH, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Acquisition d'un drapeau de cérémonie - 2023_DE_036

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de se doter d'un drapeau afin de représenter les anciens combattants lors des différentes cérémonies organisées sur le territoire de la commune.

Il présente au conseil le devis obtenu de l'imprimerie SEDI pour cette réalisation. Celui-ci s'élève à 1 068,60 € TTC.

Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'acquisition d'un drapeau pour les cérémonies et de valider le devis présenté,
- De solliciter auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que du Souvenir Français, une subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc GOAREGUER

La secrétaire,

Laure LAMETH

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/ 12/ 2023
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
048-214801532-2023_DE_036-DE